

Neuchâtel

Autor(en): **Hügli, R. / Vuilleumier, J. Ph. / Perrenoud, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **59/1968 (1968)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NEUCHÂTEL

QUESTIONS GÉNÉRALES

Législation. — Dans la perspective d'une révision générale de notre législation scolaire, une loi concernant le statut du corps enseignant est en préparation. Comme nous ne disposons pas encore d'un tel document, une lacune importante sera ainsi comblée. Le nouveau texte aura le triple avantage de réunir des dispositions jusqu'ici dispersées dans différentes lois, de codifier un certain état de fait et d'établir diverses règles nouvelles. Cette réalisation fondamentale est accompagnée d'une mesure de rationalisation non négligeable: la fusion des caisses de remplacement du corps enseignant primaire d'une part et des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, d'autre part; la fusion sera consacrée par l'adoption d'une loi sur la caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public.

En matière d'aide financière aux étudiants, le moment était également venu d'élaborer une loi-cadre. Les textes légaux concernant chaque type d'enseignement comportaient certes tous un bref chapitre réservé aux bourses et prêts d'études dont l'application fut régulièrement favorisée par la compréhension et la générosité du gouvernement cantonal et des autorités communales. S'étant régulièrement maintenu parmi les cantons les plus favorables à l'octroi de bourses, le canton de Neuchâtel peut dès lors mettre sur pied une loi dont les modalités répondent en tous points à la législation fédérale et correspondent aux postulats de l'UNES.

Services du département. — Dès le 1^{er} janvier 1968, M. Jean-Philippe Vuilleumier, anciennement directeur du Collège régional de Fleurier et de l'Ecole professionnelle commerciale du Val-de-Travers, a succédé à M. André Perrenoud en qualité de chef du service de l'enseignement secondaire. Déchargé de sa fonction principale, M. Perrenoud, retraité, conserve son poste de chargé de cours à l'Université et assure la liaison entre le département et l'Université. Au surplus, M. Perrenoud est le secrétaire général de la commission romande de coordination interuniversitaire.

Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique, dont le directeur est M. Eric Laurent, a été inauguré officiellement le 24 janvier 1968. Cet événement a été marqué par une cérémonie placée sous la présidence du chef du département, M. le conseiller d'Etat Gaston Clottu.

Dans le secteur de l'orientation professionnelle, placé sous la direction de M. Marcel Calame, trois nouveaux collaborateurs sont entrés en fonctions le 1^{er} mai 1968. En qualité de conseillers de profession — informateurs, ils contribuent à la réalisation du programme d'information professionnelle prévu dans le cadre de l'application de la réforme scolaire au niveau des 8^e et 9^e années de scolarité obligatoire.

Enfin, il convient de relever le rôle de plus en plus important que joue le bureau cantonal de statistiques scolaires que dirige M. Willy Richter, professeur de mathématiques au Gymnase cantonal de Neuchâtel. L'organisation des écoles, l'orientation des élèves, la planification au

niveau du département ainsi que certains travaux préparatoires en matière de coordination scolaire intercantonale (statistique scolaire suisse) reposent largement sur les données que fournit ce service.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat. — Dans la chronique de l'année dernière, nous avons annoncé la création d'un poste d'inspecteur d'écoles dont le titulaire serait adjoint au service de l'enseignement primaire et préprofessionnel pour l'accomplissement de tâches spéciales. Nommé à ce poste, M. Robert Duckert, instituteur à Neuchâtel, est entré en fonctions le 1^{er} novembre 1967. Le nouvel inspecteur, parmi d'autres missions, assume plus particulièrement la charge de délégué à l'application de la réforme scolaire dans la section secondaire préprofessionnelle.

Personnel enseignant. — Le recrutement du personnel enseignant demeure préoccupant. Bon an mal an, l'effectif des volées de normaliens ne nous permet pas de répondre totalement à la demande d'enseignants nouveaux. Un récent déficit d'une quinzaine de candidats a encore dû être comblé grâce à la mise en place momentanée de quelques étudiants et par l'engagement de brevetés venant d'autres cantons, voire de France ou de Belgique. La répétition annuelle du phénomène pose le problème de l'orientation professionnelle et académique des candidats au baccalauréat.

Enseignement spécialisé. — Un net effort est accompli dans ce domaine. Le dépistage, le traitement et le placement des enfants handicapés ou retardés soulèvent de multiples questions qui sont encore pour la plupart au stade de l'étude ou d'un début de réalisation. Sur le plan officiel ce travail a été confié à une commission cantonale des maisons d'enfants, ainsi qu'à une commission de réorganisation du service médico-pédagogique. Au niveau communal, des centres d'orthophonie ont été créés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Dans le domaine privé, il convient enfin de citer l'œuvre remarquable accomplie par l'Association des parents d'enfants mentalement déficients qui a présidé à la création de centres éducatifs « Perce-Neige » à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers et qui s'apprête à ouvrir une nouvelle maison à Malvilliers. Enfin, un Centre affecté au traitement et à l'éducation d'enfants imc a été aménagé à La Chaux-de-Fonds sous l'égide d'une fondation privée.

Sur le plan purement scolaire, le nombre des classes de développement ou d'adaptation s'accroît régulièrement mais lentement. Le manque de personnel enseignant spécialisé ralentit malheureusement le rythme de réalisations toutes plus nécessaires les unes que les autres.

L'accueil des enfants étrangers pose, lui aussi, de nombreux problèmes difficiles à résoudre.

Evolution pédagogique. — La réforme scolaire a accéléré l'évolution pédagogique qui se traduit par l'apparition régulière de nouveaux moyens d'enseignement. L'adaptation du corps enseignant doit dès lors être organisée systématiquement. Les conférences officielles et les colloques permettent de faire face à cette nécessité. Depuis le printemps 1968, la direction en a été confiée à des membres du corps enseignant formés préalablement comme moniteurs.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Une révision partielle de la loi cantonale sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 20 février 1968.

Une étude est en cours en vue de la réforme de structure de l'enseignement technique supérieur.

Une deuxième volée d'élèves du Technicum du soir est parvenue au terme de sa formation.

35 candidats ont reçu le diplôme de technicien d'exploitation.

R. HÜGLI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Directions d'écoles. — Plusieurs changements sont intervenus: ainsi, dès avril 1967, M. Bernard Grandjean, professeur au Gymnase cantonal, est devenu directeur du nouveau Centre scolaire secondaire de Colombier et environs, institution remplaçant la vénérable Ecole secondaire de Grandchamp, longtemps dirigée par M. Jean-Pierre Mouchet. En septembre 1967, M. Jean Cavadini, professeur au Gymnase cantonal, prenait ses fonctions de sous-directeur à l'Ecole supérieure des jeunes filles de Neuchâtel, en remplacement de M. Jean Kiehl, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le 1^{er} janvier 1968, M. Pierre Monnier, directeur de l'Ecole suisse de Lima, reprenait la direction du Collège régional et Gymnase pédagogique de Fleurier laissée vacante à la suite de la nomination de M. Jean-Philippe Vuilleumier aux fonctions de chef du service de l'enseignement secondaire au département de l'Instruction publique. Enfin, depuis août 1968, l'Ecole secondaire intercommunale du Val-de-Ruz, à Cernier, est dirigée par M. Michel Rüttimann, précédemment professeur dans cet établissement, appelé à succéder à M. Jean-Paul Humberset, démissionnaire.

Application de la réforme de l'enseignement. — Les initiatives et réalisations diverses signalées dans l'annuaire 1967 des « Etudes pédagogiques » se sont concrétisées ou perfectionnées. Les épreuves communes organisées dans certaines disciplines pour toutes les écoles secondaires permettent des comparaisons intéressantes et constituent une documentation de référence précieuse pour ceux qui sont chargés de l'établissement ou de l'application des programmes, ou de travaux de recherches en matière d'appréciation du travail scolaire.

Soucieux de l'unité à maintenir dans l'application des programmes, le département de l'Instruction publique a créé deux nouvelles charges partielles de délégués à l'enseignement de l'anglais et de l'histoire. Ces tâches particulières, précédemment assumées par d'autres titulaires dans le cadre d'obligations plus larges, sont désormais confiées pour l'anglais à M. François Matthey, professeur au Gymnase cantonal et chargé de cours à l'Université, et pour l'histoire à M. Jean Cavadini, sous-directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Neuchâtel. Avec ces dernières nominations, le nombre de délégués passe de six à huit; chacun d'eux porte la responsabilité d'une discipline — ou d'un groupe de disciplines connexes — et veille au respect des programmes, au perfectionnement des maîtres et méthodes, dans son domaine propre.

De nouvelles constructions scolaires ont été mises à la disposition des élèves et enseignants, ou vont l'être prochainement (1^{er} bâtiment du centre secondaire du Mail à Neuchâtel, pavillon pour l'enseignement des sciences à La Chaux-de-Fonds, ouverture de nouveaux collèges à Fleurier (septembre 1968) et Colombier (avril 1969), projets divers dans d'autres régions du canton.) Dans le secteur gymnasial, un important crédit de 16 millions de francs, adopté en votation populaire, sera affecté à la construction actuellement en cours d'un nouveau complexe de bâtiments pour le Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds.

Deux groupes de maîtres, présidés par les délégués responsables, sont chargés de rédiger, d'une part un cours de mathématiques modernes, basé sur les actuels « Résumés », utilisés depuis 1962, et d'autre part une série de fascicules grammaticaux s'inspirant de la méthode Galichet à l'intention des différentes sections de l'enseignement secondaire.

Le recrutement de maîtres secondaires d'orientation scientifique se heurte toujours aux difficultés connues. En revanche, la situation redevient peu à peu normale dans le secteur littéraire. Afin de ne pas « lancer » dans la carrière pédagogique des éléments qui ne sont que médiocrement doués pour le métier d'enseignant, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre aux candidats au brevet d'enseignement secondaire littéraire ou scientifique les mesures applicables depuis longtemps déjà aux futurs instituteurs. Ainsi, les jeunes bacheliers qui se destinent à l'enseignement doivent désormais se présenter à un examen d'orientation, puis accomplir un stage d'initiation de six semaines dans des classes secondaires avant de commencer leurs études universitaires.

J. PH. VUILLEUMIER

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

La période dont la présente chronique rend compte a été caractérisée d'abord par le renouvellement des autorités universitaires. Le recteur installé en automne 1967 est le professeur de sociologie Maurice Erard. Une innovation importante a été introduite: l'établissement de conférences régulières du conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique, avec le Bureau du Sénat. Ces contacts permettent l'examen des problèmes qui intéressent à la fois chacune des Facultés et l'Université comme corps constitué; ils facilitent une vue d'ensemble et suscitent de fructueux échanges d'idées entre le gouvernement et l'Université en un temps où le renforcement des enseignements, avec les problèmes financiers qu'il soulève, exige une vision claire des besoins réels des Facultés et des possibilités de les satisfaire.

Il convient toutefois de signaler la générosité du peuple neuchâtelois à l'égard de l'Université. Un crédit de 8 600 000 francs a été accepté, en avril dernier, en votation populaire, pour la réalisation d'une première étape de la Cité universitaire de Clos-Brochet. On y trouvera, outre les services généraux, 90 chambres pour étudiants, un restaurant avec 350 places assises, une cafeteria de 155 places, une grande salle de 410 places, contiguë au restaurant dont elle ne sera séparée que par une paroi volante et trois salles de réunions de moyennes dimensions. La Fédération des étudiants pourra également y installer ses bureaux.

En ce qui concerne la vie universitaire proprement dite, le corps professoral a été vivement affecté par le décès, au mois de septembre 1967, du professeur Félix Fiala. Enlevé en pleine activité, après avoir enseigné les mathématiques à la Faculté des sciences depuis 1942, M. Fiala laisse le souvenir d'un savant doublé d'un homme aussi dévoué à l'Université qu'à ses étudiants ou à sa famille. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. François Sigrist, jeune mathématicien neuchâtelois, actuellement au Canada.

D'autre part, un enseignement de littérature américaine a été créé à la Faculté des lettres pour compléter l'enseignement de langue et de littérature anglaises. Dans cette même Faculté, les étudiants qui choisissent une licence avec la géographie-ethnologie comme branche principale bénéficieront d'un cours spécial de géomorphologie de la Suisse.

La chronique universitaire ne saurait taire, enfin, les manifestations revendicatrices de certains groupes d'étudiants qui, à Neuchâtel comme dans les autres hautes écoles du pays et de l'étranger, ont marqué l'été 1968. Elles n'ont pas dégénéré en occupation de locaux mais ont permis une prise de conscience plus nette des problèmes qui se posent avant tout dans le cadre de certaines Facultés et dans certaines orientations d'études. Aussi le dialogue s'est-il ouvert très franchement dans tous les secteurs et l'on est en droit d'espérer qu'il continuera à établir la « réforme » tant souhaitée et assurera le développement normal de l'institution universitaire.

A. PERRENOUD

TICINO

La premessa al rendiconto del Dipartimento della pubblica educazione per la gestione 1967 è da considerare come anticipo del programma che sta per investire il Cantone in merito alle sorti della nostra scuola. Già il rendiconto 1966 menzionava la necessità di una ristrutturazione del Dipartimento dati gli immensi compiti che già oggi è chiamato a risolvere.

Al momento in cui scriviamo il problema sta per essere discusso in Consiglio di Stato e non ci è facile fare nè previsioni nè profezie: crediamo tuttavia che i nuovi servizi che saranno creati faciliteranno la soluzione di molti problemi di natura pedagogica e sociale e che ormai rappresentano il perno delle discussioni in tutti i ceti, in quanto il fenomeno scolastico è tipicamente collettivo. Il male della scuola essendo pandemico non deve stupire se anche nel piccolo Ticino ha fatto sentire i suoi effetti: eccellente auspicio è anche la ferma e decisa volontà di migliorare la scuola là dove può essere migliorata ed adattata all'altezza dei tempi.

La scuola dell'obbligo non vede nel corso del 1967 grandi innovazioni: prosegue con lo stesso ritmo il consorzio e una lenta ma progressiva azione di avvicinamento fra i primi anni di ginnasio e la scuola maggiore.

Non per nulla nella scuola maggiore oltre alla normale revisione dei programmi, di adattamento degli orari ci si preoccupa di fornire agli allievi un contenuto culturale formativo tale da non influenzare negativamente l'ascesa verso le mete prescelte.